**Modèle d’arrêté**

***Portant radiation des cadres pour interdiction d’un emploi public d’un fonctionnaire stagiaire***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…***-** *(n° d’ordre)*

**portant radiation des cadres pour interdiction d’un emploi public de**

*Madame ou Monsieur*…*(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

*Ou Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23 (pour les CCAS et les CIAS)*

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.321-1 et L.550-1,

Vu le code pénal, notamment les articles 131-27 et 132-21,

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment le IV de l’article 37-1,

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet *(lorsque l’arrêté touche un agent qui exerce sur un poste qui n’est pas créé à 100%)*

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public,

Vu la décision de justice prononçant à l’encontre de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* l’interdiction d’exercer un emploi public pendant une période de … *(durée)* à compter du …,

Considérant que l’article L. 550-1 code général de la fonction publique prévoit que la perte de la nationalité française, la déchéance des droits civiques ou l'interdiction par décision de justice d'exercer un emploi public entraîne radiation des cadres et perte de la qualité de fonctionnaire,

Considérant ainsi que la privation du droit de … *(de vote et/ou d’éligibilité)* entraîne l’interdiction ou l’incapacité d'exercer une fonction publique, conformément aux articles du code pénal susvisés,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* grade … *(dénomination du grade)* est *radié(e)* des cadres pour interdiction d’un emploi public à compter du *… (date d’effet de l’interdiction prévue par le jugement pénal)* et perd sa qualité de fonctionnaire stagiaire.

**Article 2 :**

*Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* nepourra pas, à l’issue de la période d’interdiction d’exercice d’un emploi public, solliciter sa réintégration sur la liste d’aptitude établie suite à l’obtention de son concours OU son examen professionnel.

**Article 3 :**

*Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* devra informer l’autorité territoriale de tout exercice d’une activité dans le secteur privé.

**Article 4 :**

La radiation des cadres ouvre droit au versement de l’allocation d’aide au retour à l’emploi dans les conditions fixées aux articles L.5422-1 et L.5424-1 du Code du travail

**Article 5 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 7 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Monsieur ou Madame le Maire-Président/Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

Le-la Maire-Président/Présidente

Prénom NOM

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

L’acte n’est pas transmis au Représentant de l’État dans le Département

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité),*  [↑](#footnote-ref-1)